



MAIRIE DE  
SAINT-AUGUSTIN  
SUR-MER  
CHARENTE-MARITIME

COMMANDE PUBLIQUE – Marché public à procédure adaptée

**DECISION n°2023-084DEC du 26/06/2023**  
**Marchés de travaux et fournitures à procédure adaptée**  
**Travaux de maçonnerie dans l'école communale**

Le Maire de Saint-Augustin,  
Vu le Code des Marchés Publics,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 30 juillet 2020 délégrant certains de ses pouvoirs au maire et notamment celle portant le numéro 4 lui permettant de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

Vu la nécessité de prévoir la transformation des sanitaires extérieurs de l'école et l'espace vide sous l'escalier les jouxtant afin de créer un local de rangement des jeux et équipements de cours,

Vu la nécessité de créer un mur de support dans la classe maternelle de 2.50 m x 2.50 m,

Vu la proposition de l'entreprise locale GUERIN de Saint-Sulpice de ROYAN qui s'est engagée à intervenir durant les vacances d'été,

DECIDE,

- De retenir l'entreprise GUERIN F. MACONNERIE domiciliée 72 avenue Pasteur à SAINT SULPICE DE ROYAN afin de réaliser les travaux précités pour un montant hors taxe s'élevant à 2 877.21 €.

Notification/publication du *26-06-2023*  
Le Maire,  
Gwennaëlle PROST

Pour extrait conforme,  
Le Maire,  
Gwennaëlle PROST



AR RECEPTION PREFECTURE  
Sous le n° 017-211703111-20230531-2023\_084DEC  
Reçu le *26-06-2023*

